

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE_2024_036

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SALMIECH 2024

Le Maire présente Au CONSEIL MUNICIPAL le budget primitif pour le budget principal de la commune de Salmiech pour l'année 2024 ;

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SALMIECH,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE SALMIECH pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 197 177,24 €

En dépenses à la somme de : 197 177,24 €

Date de transmission de l'acte: 02/05/2024

Date de réception de l'AR: 02/05/2024

012-211202551-DE_2024_036-DE

A G E D I

DE_2024_036

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	31 120,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 000,00 €
014	Atténuations de produits	6 100,00 €
023	Virement à la section d'investissement	18 645,43 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	26 449,11 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	38 638,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		128 452,54 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	64 832,54 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	45 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
77	Produits exceptionnels	18 020,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		128 452,54 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	41 578,16 €
10	TRAVAUX RESEAUX	27 146,54 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		68 724,70 €

Date de transmission de l'acte: 02/05/2024
Date de reception de l'AR: 02/05/2024
012-211202551-DE_2024_036-DE
A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	38 638,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	11 441,27 €
021	Virement de la section d'exploitation	18 645,43 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		68 724,70 €

ADOpte A LA MAJORITE le budget primitif 2024 du budget principal de la commune ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal strokes.